



Dénonciation calomnieuse et diffamation

Par **manathane**, le **20/06/2015** à **12:20**

Bonjour,

Voilà, depuis 2 ans mon fils mineur qui vient d'avoir 13 ans et moi sommes victimes de certaines personnes de notre voisinage. Plaintes a répétitions (tapages, injures, dégradations matériel, vols etc...) en février 2015 j'ai été condamné a verser 900 euros a une de mes voisines pour dégradation de son véhicule(2 rayures) car des témoins (qui sont en outre les autres voisins contre nous). Tous les mois les services de police interviennent (police municipale, police nationale, BAC)mes voisines ont écrit au procureur, a la mairie et a allo maltraitance.Ma plainte d'avril 2014 pour agression en réunion par ses personnes est actuellement toujours en enquête(mon avocat a écrit au parquet en mars 2015 pour la faire exécuter) pas de réponse. Bref la galère au quotidien. En avril 2015, ils m'ont accusée d'avoir renversée un de mes voisins avec mon véhicule(SAMU, police) constat que cela n'est pas un accident mais un problème de voisinage, je rentre chez moi sans être inquiétée, 3 semaines après garde a vue (mon avocat présent) preuve a l'appui par vidéosurveillance que tout cela est faux (après 9 heures de garde a vue on me libère) en guise de consolation (convocation pour mon fils pour menace de mort réitéré) datant de janvier 2015 puis moi aussi convoquée pour avoir renversée de la sauce tomate dans le véhicule d'une de mes voisines en mars 2015, bref au total 3000 euros de frais d'honoraires avocat, 900 euros a ma voisine, 840 euros (présence de mon avocat pour ma garde a vue et intervention pour présence de mon avocat pour menaces de mort réitéré, plus environ 800euros pour constat par huissier de la vidéosurveillance et diffamation sur facebook (sans compter que comme les enfants de mes voisins sont dans le collège de mon fils, les fausses rumeurs et mensonges a répétitions y sont allés de bon train. **Donc j'aimerais connaitre ce que risquent dans le concret mes voisins pour Dénonciation calomnieuse et diffamation?** Merci de me répondre si vous connaissez éventuellement des cas similaires, cela me donnerais une idée des peines qu'ils encourent (si je ne pose pas la question a mon avocat c'est tout simplement que je vis tout cela très mal et que je veux pas qu'il croive que je cherche après l'argent. A bientôt ET MERCI

Par **domat**, le **20/06/2015** à **13:23**

bjr,

tant que vous ne déposez pas de plainte pour dénonciation calomnieuse et diffamation, vos voisins ne risquent rien.

si vous n'avez pas de nouvelles de votre plainte, c'est qu'elle est classée sans suite.

la dénonciation calomnieuse suppose que les faits dénoncés soient inexacts et la mauvaise foi du dénonciateur.

si vous avez fait l'objet de condamnations définitives, c'est que les tribunaux vous ont reconnu

coupable.
cdt

Par **serge74**, le **20/06/2015** à **13:39**

sur le plan civil, il sera facile de prouver que tous les frais engagés font partis du préjudice, donc que la partie adverse soit au moins condamnée à payer cela, plus vos frais d'avocat pour cette nouvelle procédure.

Par **manathane**, le **23/06/2015** à **07:30**

Bonjour,

Merci a Domat et Serge74 pour vos réponses. Il est évident que je vais déposer plainte pour dénonciation calomnieuse et diffamation (mon avocat va envoyer d'ailleurs un courrier au procureur et en copie au commissariat) car les protagonistes ne sont pas encore au courant qu'ils ont été filmés, car le disque dur est chez un huissier et j'attends qu'il ait fini le décryptage (c'est ce qui prends le plus de temps) donc ce que je veux savoir c'est ce qu'ils risquent au tribunal? Merci de vous intéresser a mon cas, car c'est très difficile a vivre au quotidien et surtout on se sent seuls. A bientôt (je vous tiendrais au courant de la suite)

Par **mimi**, le **10/07/2015** à **08:22**

bonjour, ma belle fille séparée de mon fils aîné a porter plainte contre mon 2e fils handicapé pour avoir bruler sa niece mineur avec une cigarette, et moi grand mere de la petite, également de non assistance a enfant de moins de 15 ans en danger ceci est faux en but que mon fils aîné on lui retire la garde que son frere soit accusé et que moi en temps que grand mere ne puisse pas demander un droit de visite et d'hebergement. Donc violences volontaire sur enfant mineur de moins de 15 ans . Sachant que nous avons eu une accusation au paravant il y a 3 ans ou 6 mois de sursis était sur notre tete car déclarer coupable .cette fois je ne veux pas me laisser accuser a tord et peur de perdre ma petite fille et de risquer quelque chose au niveau judiciaire. Pourriez vous nous dire ce que l'on risque merci

Par **maloune**, le **10/07/2015** à **09:10**

Mais je ne sais pas donc je laisse l'avis final à des expert.

Par **nainnain**, le **20/06/2017** à **09:07**

sur le plan civil, il sera facile de prouver que tous les frais engagés font partis du préjudice,

donc que la partie adverse soit au moins condamnée à payer cela, plus vos frais d'avocat pour cette nouvelle procédure.

Bonjour,

Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires (voir les conditions générales d'utilisation) !

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **20/06/2017 à 11:08**

nainain... 2 ans après vous répondez ? un peu tard ?

Par **Kirho**, le **08/05/2018 à 14:38**

Bonjours ,

Une fille à porter plainte contre moi en disant que j'ai créé des faux compte alors que c'est faux.

Est ce que je peux porter plainte contre elle pour dénonciation calomnieuse ?

Et elle fait des menaces à chaque fois elle dit qu'elle va porter plainte contre moi..

Merci